

4 | 10

Les neurosciences:  
entre molécules et société 1

Editorial 2

L'ASSM soutient la déclaration  
de «pro palliative care» 5

Factsheet de l'ASSM sur les «essais  
thérapeutiques» 5

Recommandations «Certificats» mises  
en consultation 5

Retraite du comité de direction  
de l'ASSM en Suisse orientale 5

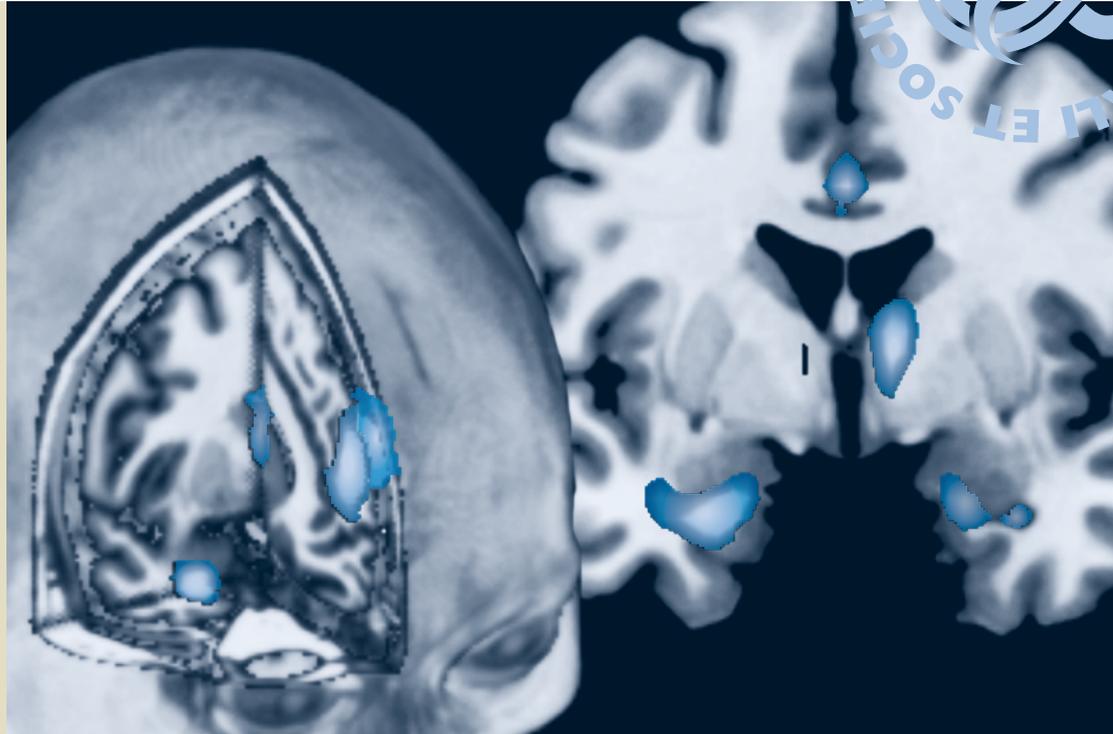
Nouveaux membres du Sénat  
de l'ASSM 6

Mises au concours: KZS, RRMA,  
bourse L'Oréal 7

Prise de position  
«Dignité de l'animal» 8

Alimentation forcée: Communiqué de  
presse concernant l'arrêt du TF 8

Agenda 8



La gestion des émotions dans le cerveau humain (Source: Division of Cognitive Neuroscience, Université de Bâle)

## Les neurosciences: entre molécules et société

Ces dernières décennies, les neurosciences ont connu des avancées considérables tant d'un point de vue conceptuel que méthodologique. En même temps, les recherches fondamentale, translationnelle et clinique dans ce domaine doivent faire face à des défis exigeants. Selon certaines estimations, 35% du «fardeau des maladies» sont d'origines neurologique et psychiatrique et un investissement en recherche neurologique pourrait contribuer à diminuer ce fardeau. Les neurosciences soulèvent plusieurs questions éthiques – notamment parce que l'organe qui constitue l'objet de leur recherche influence notre personnalité et notre attitude morale. Bien que l'évolution future des neurosciences soit encore difficile à cerner avec précision, on peut supposer que celle-ci influencera non seulement la recherche et la pratique clinique, mais également la formation des professionnels de la santé et l'éthique. Dans l'article suivant, Prof. Stephanie Clarke, médecin-chef de la division de neuropsychologie et neuroréhabilitation du CHUV à Lausanne et Présidente de la division III du FNS, fait un état des lieux et envisage quelques perspectives d'avenir.

### Historique et enjeux

Au cours des trois dernières décennies, les neurosciences ont radicalement changé notre compréhension du fonctionnement du système nerveux, les traitements des maladies neurologiques et psychiatriques et notre perception de ce que nous sommes. Ces développements fulgurants sont liés aux avancées conceptuelles et aux innovations méthodologiques. Parmi ces dernières, sont à relever les nouvelles techniques cellulaires et moléculaires, l'approche génétique, l'imagerie à l'échelle microscopique dans les tissus et in vivo chez les modèles animaux ainsi que l'imagerie cérébrale structurelle ou fonctionnelle chez l'homme.

Les maladies neurologiques et psychiatriques sont à l'origine de 35% du «fardeau des maladies» en Europe (disease burden), ce qui a motivé le «European Brain Council» à lancer un appel pour une recherche intégrée en neurosciences, réunissant les cliniciens, les chercheurs des domaines fondamental et clinique, l'industrie ainsi que des associations de patients au niveau international (Olesen et al. 2006). Bien que difficiles à cerner avec précision, les neurosciences risquent de poursuivre au cours de la prochaine décennie un développement interdisciplinaire dont seulement quelques points de départ sont esquissés ici.



Prof. Peter M. Suter,  
Président

## L'éthique contre le droit: en fait, rien de neuf

Il y a presque 2500 ans, on pouvait assister à la première représentation de la tragédie «Antigone» de Sophocle. Antigone veut enterrer dignement son frère Polynice tué lors d'une bataille – ceci contre la volonté de son oncle, le roi, et à l'encontre des lois de l'état qui prévoient d'abandonner la dépouille aux animaux sauvages, parce qu'il n'a pas défendu sa patrie. Antigone ne cède pas et meurt pour ses valeurs.

Lorsqu'aujourd'hui le droit et l'éthique (médicale) entrent en conflit, il s'agit souvent de questions similaires: du droit d'un être humain à faire respecter sa dignité, ses valeurs et son autonomie. Il n'est pas seulement du devoir des soignants et des médecins de rappeler les valeurs cardinales qui sous-tendent la vie en commun dans un pays moderne; la société et les institutions démocratiques doivent, elles aussi, veiller à ce que tous nos contemporains – qu'ils soient mineurs, incapables de discernement, socialement défavorisés, fatigués de vivre, étrangers ou en détention – puissent faire respecter leurs droits.

Récemment, un producteur et commerçant de chanvre a relancé un nouveau débat sur ce vieux thème, susceptible de déclencher un conflit entre le Tribunal fédéral et le corps médical. Cet épisode nous rappelle que l'«éthique professionnelle» ne peut pas être lettre morte, mais qu'elle doit respecter non seulement les limites clairement définies de l'activité médicale, mais également la diversité des opinions des êtres humains. Certes, un tribunal a le droit

d'ordonner une exécution de peine et d'exiger des mesures de maintien en vie. Mais, dans la situation concrète, il pourrait également atteindre l'objectif sans forcer des tiers (par exemple médecins et soignants) à agir au mépris de leur éthique professionnelle. A titre d'exemple, une détention à domicile permettrait de stopper la grève de la faim, moyen plus efficace qu'une alimentation forcée qui, la plupart du temps, ne se déroule ni en douceur ni sans complications.

Dans le drame d'Antigone, les gardiens de la loi ont fini – un peu tard, il est vrai – par se montrer compréhensifs et ont autorisé une inhumation digne du défunt. Dès lors, que reste-t-il de la décision d'un tribunal qui rejette sur autrui l'exécution difficile de cette décision au lieu de s'en charger soi-même? De mémoire d'homme des conflits semblables ont existé – et nous tous avons le devoir de nous efforcer à trouver une bonne solution.

## Les circuits neuronaux et notre for intérieur

Les descriptions des patients cérébro-lésés qui présentaient des déficits sélectifs suite aux lésions focales ont révolutionné les neurosciences de la fin du 19<sup>ème</sup> siècle et l'identification des aires spécialisées chez les sujets normaux à l'aide de l'imagerie par résonance magnétique fonctionnelle la fin du 20<sup>ème</sup>. Les approches actuelles permettent d'aller au-delà des aires spécialisées et nous font comprendre l'intégration cérébrale à l'aide de l'imagerie anatomique et fonctionnelle (Friston 2009). Avec ces approches, ont été identifiés les réseaux neuronaux qui sous-tendent des fonctions motrices et cognitives, y compris le langage, la mémoire, la reconnaissance visuelle et auditive et l'attention. Les fonctions plus complexes, telles que l'intention, la planification des actions et la décision, peuvent aussi être caractérisées par l'activité des réseaux spécifiques (Andersen et Cui 2009). Nos décisions ne peuvent pas être expliquées purement rationnellement et toute une série d'expériences a été dédiée à comprendre les contributions des états émotionnels sur les processus décisionnels et des substrats neuronaux qui sous-tendent cette activité (Coricelli et al. 2007). Les réseaux qui sont impliqués dans les décisions constituent un système complexe qui pourrait être impliqué dans les comportements qui contrôlent nos interactions économiques et sociales (Kable et Glimcher 2009).

## Plasticité neuronale

Le rôle que la plasticité neuronale joue au cours du développement du système nerveux a été établi dans les années 1960. Seulement plus tard, à partir des années 1980, il a été démontré qu'elle est aussi présente dans le système nerveux adulte et y joue un rôle important dans la perception, la motricité et l'apprentissage. Chez les sujets normaux, les réseaux neuronaux spécialisés utilisent la plasticité pour tenir compte de nos expériences, améliorer des performances ou retenir l'expertise nouvellement acquise (Spierer et al. 2010). La plasticité neuronale permet aussi une adaptation à des situations sensorielles non-physiologiques, comme démontré par le succès des implants cochléaires. Des patients qui ont été privés des afférences auditives pendant de nombreuses années, voire depuis leurs premières années de vie, ont recouvert les fonctions auditives grâce à une réorganisation cérébrale qui a suivi l'implantation cochléaire (Moore et Shannon 2009). Les interfaces cerveau-machine, qui visent à permettre à un individu de contrôler des prothèses par l'activité neuronale de leur cerveau, dépendent aussi de la plasticité neuronale. A part l'exploit technique qui permet l'enregistrement des signaux neuronaux et leur transmission à la prothèse, c'est le patient qui doit apprendre à ajuster l'activité neuronale, et donc modifier les circuits neuronaux sous-jacents, pour effectuer les mouvements souhaités (Nicollel et Lebedev 2009).

Suite aux lésions cérébrales, une réorganisation des réseaux neuronaux, parfois radicale, permet la récupération des fonctions touchées. Ainsi l'aphasie qui survient suite aux lésions hémisphériques gauches récupère souvent progressivement au cours des prochaines semaines voire mois; les réseaux neuronaux qui sont à l'origine de cette récupération impliquent des régions en dehors des aires du langage, y compris celles de l'hémisphère droit (Crinion et Leff 2007).

Les cellules souches sont investies de beaucoup d'espoir quant à l'augmentation de la capacité de récupération. Différents mécanismes d'action ont été évoqués. Leur utilisation dans les essais cliniques des lésions de la moelle épinière, jugée précipitée, a soulevé beaucoup de questions conceptuelles, cliniques et éthiques (Dobkin 2010). Une autre approche implique la neurogenèse chez l'adulte, à partir des cellules souches de la zone subépendymale; prometteuse, cette piste explore actuellement la régulation de la neurogenèse adulte et son rôle dans les affections neurodégénératives (Kazanis 2009).

### **Bases génétiques des maladies**

Des études de familles, surtout de jumeaux, suggèrent que des caractéristiques qui jouent un rôle clef dans les interactions humaines – telles que l'empathie, l'altruisme, l'amour, la confiance, l'appréciation de la musique, le comportement économique et même possiblement des sensibilités politiques – pourraient avoir une base génétique. L'interprétation de ces données est influencée par les résultats obtenus chez des modèles animaux qui démontrent l'influence des gènes codants pour les différentes hormones ou leurs récepteurs comme ayant un rôle primordial dans les interactions sociales des espèces (Ebstein et al. 2010).

Les bases génétiques de maladies aussi complexes que la schizophrénie ne reposent pas sur un seul gène, mais sur plus d'une centaine de gènes candidats qui ont été identifiés dans les nombreuses études publiées. Les relations que ces gènes ont entre eux, à travers les protéines qu'ils codent ou les étapes du développement qu'ils influencent, pourraient être à la base de leur contribution au développement de la maladie (Sun et al. 2010). Certains gènes, qui sont affectés par des variations des nombres de leurs copies, ont été impliqués dans des maladies telles que la schizophrénie et l'autisme; ils offrent une porte d'entrée pour les études portant sur la susceptibilité à la maladie (Cook et Scherer 2008).

### **Les modèles animaux**

Les accidents vasculaires cérébraux représentent un fardeau important du point de vue de la santé publique et ont bénéficié d'une recherche fondamentale et clinique très poussée (Hachinski et al. 2010). La recherche fondamentale s'est largement appuyée sur des modèles animaux qui ont permis d'identifier des voies prometteuses pour de nouvelles thérapies (Moskowitz et al. 2010). Néanmoins, et à plus d'une reprise, les applications cliniques ne se sont pas révélées fructueuses. Cette différence peut être liée au fait qu'un modèle animal particulier ne reflète pas toutes les variations possibles de la situation du patient et qu'une meilleure adéquation entre le modèle animal et la situation clinique est nécessaire (Howells et al. 2010).

Les modèles animaux jouent aussi un rôle important pour d'autres maladies. La compréhension des processus auto immuns, issue de la recherche animale, bénéficie entre autre à la prise en charge de la sclérose en plaques (Bhat et Steinmann 2009; Matarese et al. 2010).

Bien que la plus grande partie des cas de maladie de Parkinson soit sporadique, des déficits génétiques spécifiques dans des cas familiaux relativement rares laissent suspecter une composante génétique. Les modèles animaux et cellulaires des mutations impliquées ont permis de comprendre certains des mécanismes moléculaires et, par ce biais, la pathogenèse possible de la maladie de Parkinson (Dawson et al. 2010). La pathogenèse, la sémiologie et les effets des traitements actuels de la maladie d'Alzheimer ont fait l'objet de nombreuses études (Querfurth et al. 2010). La compréhension des processus dégénératifs tels que révélés dans les modèles animaux a permis d'entamer le développement de nouveaux outils diagnostiques et pronostiques et donne de l'espoir pour de futurs traitements visant à éliminer les agrégats protéiques pathogènes (Perrin et al. 2009).

### **Des récepteurs au comportement**

La complexité d'action des transmetteurs est liée à la variété de leurs récepteurs et aux configurations des réseaux neuronaux auxquels ils participent. Parmi les nombreux transmetteurs investigués, deux constituent un exemple parlant du lien que la recherche a permis d'établir entre le transmetteur, ses récepteurs, les circuits neuronaux impliqués et le comportement. Le GABA est le transmetteur d'une grande variété de neurones qui jouent un rôle clef dans les différentes structures cérébrales. Ces deux types de récepteurs, à action rapide et lente, se divisent en de nombreux sous-types. Selon la spécificité d'un récepteur donné, le GABA module le sommeil, l'anxiété, le fonctionnement sensorimoteur, l'état de conscience ou la plasticité lors du développement. L'action pharmacologique ciblée au niveau des récepteurs spécifiques ouvre de nouvelles possibilités thérapeutiques et aide à identifier – chez des modèles animaux – les réseaux neuronaux qui sous-tendent des comportements particuliers (Möhler 2007). La multiplicité des récepteurs glutamatergiques s'ouvre à cette même approche avec, notamment, la plasticité synaptique et différentes formes d'apprentissage, révélant de possibles répercussions dans des pathologies telles que la maladie de Parkinson, l'addiction, la maladie d'Alzheimer ou le retard mental (Lüscher et Huber 2010).

## Les défis éthiques

Inhérentes au domaine des neurosciences plusieurs questions d'éthique spécifiques ont contribué à l'émergence des «Neuroethics» dont le périmètre comprend (Glannon et al. 2007):

- L'éthique de la pratique des neurosciences. Bien que très proche des autres domaines biomédicaux en ce qui concerne l'intégrité dans la recherche, la recherche sur l'être humain et l'expérimentation animale, la pratique des neurosciences a des particularités liées au fonctionnement cérébral. Un exemple en est le consentement éclairé chez les patients avec une dysfonction cérébrale – telle que les démences ou les maladies psychiatriques – qui entrave la capacité de discernement.
- Les implications des connaissances du fonctionnement cérébral pour la société. Relativement nouveau, cet aspect part du principe que les neurosciences ont le potentiel d'influencer les fondements moraux de notre société et appellent à une collaboration étroite avec les sciences sociales. La compréhension des mécanismes neuronaux qui sous-tendent la prise de décision, la motivation et plus généralement le comportement peut modifier, voire redéfinir le concept de responsabilité, qui est un des fondements de notre société. La définition de la mort en tant que l'arrêt des fonctions cérébrales en est un autre exemple.
- L'approche neurobiologique de l'éthique. Le fonctionnement cérébral ne sous-tend pas seulement les capacités cognitives et le comportement, mais aussi la formulation de nos concepts éthiques. Les nouvelles méthodes d'investigation permettent à priori d'élucider les représentations des valeurs morales dans le cerveau et comparer par exemple les différences qu'il y a entre les mécanismes neuronaux qui sont impliqués dans les décisions morales et d'autres types de décision.

## Quelle pratique clinique, quelle recherche dans la prochaine décennie?

Dans la pratique clinique on voit un développement vers une interdisciplinarité des différents domaines des neurosciences cliniques et de la psychiatrie. Plusieurs hôpitaux universitaires ont désormais des départements de neurosciences cliniques, qui réunissent la neurologie, la neurochirurgie, la neuroréhabilitation et des branches apparentées et collaborent étroitement avec les départements de psychiatrie. Cette pratique offre la possibilité d'une prise en charge intégrée des patients avec des affections du système nerveux, d'une interdisciplinarité dans la formation pré- et postgraduée des professions médicales et paramédicales, ainsi que de l'excellence en recherche. A l'instar des doctorats en neurosciences qui ont été établis dans les universités suisses, les départements (cliniques) de neurosciences attireront une relève brillante et motivée.

## Soutien du FNS dans le domaine des neurosciences

### Cohortes

- Cardiovascular diseases and psychiatric disorders in the general population: a prospective follow-up study
- Cohort study on substance use risk factors (C-SURF)

### Special Programme University Medicine (SPUM)

- Novel approaches to the treatment of chronic pain
- Imaging large scale neuronal networks in epilepsy
- Enhancing brain development for premature infants
- Conversion from Mild Cognitive Impairment to Alzheimer's Disease
- Management of carotid artery disease
- Diagnosis and treatment of cervical artery dissection

### Pôles de Recherche Nationaux (NCCR)

- PNR Neuro
- PNR SYNAPSY

La recherche en neurosciences fondamentales et cliniques nécessitera une collaboration étroite, au sein des équipes interdisciplinaires, entre cliniciens, biologistes, psychologues et ingénieurs. Des projets individuels, conçus et menés par un seul ou par un petit groupe de chercheurs, ont principalement contribué à l'essor que les neurosciences connaissent aujourd'hui et constitueront certainement aussi le fondement de la recherche dans la prochaine décennie. Néanmoins il ne faut pas ignorer les avancées considérables qu'apportent des consortia constitués autour des sujets clefs. Dans le domaine des neurosciences le Fond National soutient actuellement 2 cohortes, 6 projets SPUM et 2 Pôles Nationaux de Recherche (voir encadré), qui fédèrent d'excellents groupes de recherche fondamentale et clinique autour des sujets phares. La plus-value de ces collaborations se reflète en terme de recherche, mais aussi de pratique clinique et formation.

*Prof. Stephanie Clarke, Lausanne*



**Stephanie Clarke** est médecin-chef du Service de Neuropsychologie et de Neuroréhabilitation au CHUV à Lausanne et présidente de la division III du Fonds national; depuis 2004 elle est aussi membre du Comité de direction de l'ASSM.

### Retraite du comité de direction de l'ASSM en Suisse orientale

Le comité de direction de l'ASSM se réunit une fois par an pour une retraite de deux jours. Cette année, elle s'est déroulée en Suisse orientale (voir figure). Outre les points habituels de l'ordre du jour, le comité de direction s'est notamment penché sur le développement de la Swiss Clinical Trial Organisation, la stratégie des Académies suisses des sciences, la position de l'ASSM quant à l'initiative «Médecine de premier recours» ainsi que la représentation des sciences dans l'Académie.

La retraite offre également l'occasion de discuter avec des partenaires importants de l'ASSM des domaines de la santé et de la formation. Lors de cette rencontre, le Dr Peter Wiedersheim, Président de la société médicale de la Suisse orientale, s'est exprimé sur la question «Que peut apprendre le système de la santé suisse de la Suisse orientale?» – de toute évidence, il y avait là matière à discuter!

### L'ASSM soutient la première déclaration de «pro palliative care»

En novembre 2009, la Confédération et les cantons ont présenté la «Stratégie nationale en matière de soins palliatifs 2010–2012». Celle-ci prévoit de mettre en place dans tous les cantons des structures de soins permettant d'offrir aux personnes souffrant de maladies graves et aux patients en fin de vie des soins palliatifs appropriés.

L'Office fédéral de la santé publique (OFSP) est entrain de mettre en œuvre dans six projets partiels la stratégie formulée. Dans un premier temps, des «Directives nationales concernant les soins palliatifs» ont été élaborées dans le cadre d'un processus de consensus axé sur le long terme. Ces directives comprennent une approche commune concernant la définition, les valeurs fondamentales, les groupes cibles et les fournisseurs de soins palliatifs à l'échelle de la Suisse.

En plus des mesures de l'OFSP, une coalition suisse pour le développement des soins palliatifs en Suisse a été créée sous le nom de «pro palliative care», regroupant plusieurs institutions nationales. L'ASSM est membre de cette coalition.

«Pro palliative care» a publié récemment une déclaration; celle-ci décrit les conditions nécessaires pour qu'à l'avenir un nombre plus élevé de patients en fin de vie puissent bénéficier d'un accompagnement à l'endroit de leur choix – à savoir dans leur foyer. Il est possible d'offrir aux patients en fin de vie une meilleure qualité de vie et de leur permettre de passer la dernière étape de leur vie dans leur environnement familial, à condition que des professionnels de la santé sensibilisés aux soins palliatifs travaillent en étroite collaboration avec les proches du patient et des bénévoles et que leurs services sont rémunérés en conséquence. La déclaration signale clairement qu'il n'est possible d'être soigné à son domicile et d'y mourir qu'avec le soutien d'un nombre suffisant de médecins de famille et de personnel soignant.



### Les recommandations «Certification dans le domaine des soins de santé» mises en consultation

Un groupe de travail, dirigé par le Prof. Dieter Conen d'Aarau, a été chargé par le comité de direction de l'ASSM de se pencher sur le thème de la «Certification dans le domaine des soins de santé». Dans ce domaine, on assiste à une profusion de «certificats» telle, que leur but initial – à savoir l'apport de transparence (du marché) ainsi que la réduction des asymétries d'information existantes – passe au second plan. Face à cette situation, des recommandations peuvent aider à séparer le bon grain de l'ivraie.

Début novembre, le groupe de travail a publié une première version de ces recommandations; celles-ci définissent cinq critères dont l'observation garantit qu'un certificat est fiable et pertinent.

- Le certificat confirme une valeur ajoutée.
- Le service de certification est qualifié pour sa mission.
- Les principes normatifs de la certification sont rendus publics.
- Il existe une procédure d'audit externe.
- La durée de validité d'un certificat est limitée.

Les recommandations font à présent l'objet d'une large consultation. Le groupe de travail élaborera une deuxième version sur la base des réponses reçues; celle-ci devrait être approuvée définitivement par le Sénat en mai 2011.

### Factsheet de l'ASSM sur le thème des «essais thérapeutiques»

Dans le cadre de la discussion de la nouvelle loi relative à la «recherche sur l'être humain», les représentants des patients ont exigé fermement la réglementation desdits «essais thérapeutiques» («compassionate use»). Face à ces revendications, l'ASSM reste sceptique. C'est pourquoi, elle a transmis à la CSEC du Conseil National un factsheet qui résume les principaux faits ainsi que des arguments pour le maintien de la situation actuelle. Ce factsheet peut être consulté sur le site de l'ASSM dans la rubrique «Publications».

L'ASSM ne considère pas comme pertinent d'introduire une réglementation supplémentaire des «essais thérapeutiques», notamment pour les raisons suivantes:

- La doctrine juridique considère la réglementation actuelle des «essais thérapeutiques» comme pertinente et suffisante.
- Il ne serait pas judicieux d'élaborer, à cause d'un nombre restreint de cas particuliers regrettables, des réglementations supplémentaires dans un domaine qui, dans l'ensemble, fonctionne bien et va dans l'intérêt du patient.
- Le surcroît de travail administratif provenant d'une réglementation supplémentaire constituerait un obstacle et comporterait le risque que, pour cette raison, on renonce à faire appel à des procédés non-établis dans le sens de l'«utilisation compatissante». Et dans ce cas les patients en pâtiraient.

Pour pallier ce problème, l'ASSM pourrait définir, dans des directives, les «Good Medical Practice» dans le domaine du «compassionate use» (resp. des essais thérapeutiques). Les directives de l'ASSM sont en principe intégrées dans le code déontologique de la FMH et deviennent ainsi contraignantes pour le corps médical. L'ASSM est tout à fait prête à apporter sa contribution dans ce sens.

**Nouveaux membres d'honneur, individuels et correspondants de l'ASSM**

Lors de sa séance du 25 mai 2010, le Sénat de l'Académie Suisse des Sciences Médicales a nommé les professeurs Alois Gratwohl de Bâle et Harald Reuter de Berne membres d'honneur. Les professeurs Patrick Francioli de Lausanne, Isabel Mansuy de Zurich, Brigitte Tag de Zurich et Werner Zimmerli de Liestal ont été nommés membres individuels et le professeur Walter Haefeli membre correspondant de l'Académie. Les statuts de l'ASSM stipulent que le Sénat peut nommer comme membres individuels des «personnalités qui se sont illustrées par des prestations scientifiques exceptionnelles liées à la médecine»; il peut conférer le titre de membre d'honneur à «des personnalités qui ont rendu d'éminents services à l'encouragement de la science, au système de la santé et/ou à l'ASSM». «Des savants résidant à l'étranger qui se sont illustrés par des prestations scientifiques exceptionnelles liées à la médecine» peuvent être nommés membres correspondants par le Sénat. Les certificats seront remis aux nouveaux membres dans le cadre d'une petite cérémonie lors de la séance du Sénat du 23 novembre 2010.



**Prof. Dr. med. Alois Gratwohl**

Der Senat der Schweizerischen Akademie der Medizinischen Wissenschaften beruft zum Ehrenmitglied der Akademie Prof. Dr. med. Alois Gratwohl. Prof. Gratwohl repräsentiert in beispielhafter Weise das Idealbild des klinischen Forschers, des Klinikers und des Netzwerk-Bauers. Seine wissenschaftlichen Arbeiten auf dem Gebiet der hämatogenen Stammzellentransplantation haben national und international eine grosse Ausstrahlung. Er und seine Mitarbeitenden haben durch einen beeindruckenden multizentrischen Ansatz nicht nur relevante Daten gesammelt, sondern besonders auch die Qualität der klinischen Betreuung markant gefördert. Für diese Vorreiterrolle möchte die SAMW Prof. Gratwohl auszeichnen.



**Prof. Dr. med. Harald Reuter**

Der Senat der Schweizerischen Akademie der Medizinischen Wissenschaften beruft zum Ehrenmitglied der Akademie Prof. Dr. med. Harald Reuter. Der Senat würdigt damit seine wissenschaftlichen Werke auf dem Gebiete der Pharmakologie und seiner herausragenden Forschung auf dem Gebiet der Kalzium-Kanäle und der Regulation von Neurotransmittern, und seinen Einsatz zu Gunsten vieler wissenschaftlicher Organisationen im Umfeld der medizinischen Forschung. Seine langjährige Tätigkeit im Schweiz. Nationalfonds und der Schweiz. Stiftung für Medizinisch-Biologische Stipendien hat entscheidend zur Förderung der medizinischen Forschung und des Nachwuchses beigetragen. Als Mitglied der National Academy of Sciences hat er sich in der Gruppe «Menschenrechte im Akademischen Bereich» weltweit für die Freiheit von Forschenden eingesetzt. Mit der Ernennung von Prof. Reuter zum Ehrenmitglied anerkennt die SAMW seine grossen Verdienste zu Gunsten der SAMW und der Forschenden weltweit.



**Prof. Dr. med. Verena Briner**

Der Senat der Schweizerischen Akademie der Medizinischen Wissenschaften beruft zum Einzelmitglied der Akademie Prof. Dr. med. Verena Briner. Die Akademie würdigt die Verdienste von Prof. Briner im Bereich der wissenschaftlichen Verankerung der medizinischen Praxis sowie ihre kompromisslose Unterstützung einer qualitativ hochstehenden Medizin in der Schweiz. Ihre leitenden Funktionen an der Spitze einer Medizinischen Klinik eines grossen Kantonsspitals, sowie als Präsidentin der Schweizerischen Gesellschaft für Innere Medizin haben ihr nicht nur nationale, sondern auch internationale Anerkennung gebracht.



**Prof. Dr. méd. Patrick Francioli**

Le Sénat de l'Académie Suisse des Sciences Médicales nomme au titre de Membre individuel de l'Académie Prof. Dr. méd. Patrick Francioli. L'ASSM honore le professeur Francioli pour ses travaux scientifiques dans le domaine des infections, surtout du SIDA et de l'hygiène hospitalière, ainsi que son engagement pour la médecine académique. Ses travaux expérimentaux sur l'endocardite ont contribué aux directives sur la prévention de cette maladie; comme président de la cohorte suisse des patients atteints par le virus HIV il est à l'origine d'un rayonnement impressionnant de la recherche clinique suisse dans le monde entier; et finalement, en tant que éditeur de SwissNOSO il a marqué l'hygiène hospitalière dans notre pays. Avec sa nomination l'ASSM honore aussi bien un clinicien chercheur que son engagement pour une médecine scientifique.



**Prof. Dr. rer. nat. tech. Isabelle Mansuy**

Der Senat der Schweizerischen Akademie der Medizinischen Wissenschaften beruft zum Einzelmitglied der Akademie Prof. Dr. rer. nat. tech. Isabelle Mansuy. Die Akademie ehrt Prof. Mansuy für ihre bahnbrechenden wissenschaftlichen Arbeiten im Gebiet der Neurowissenschaften. Ihre Forschungen haben wesentlich zum Verständnis molekularer Mechanismen kognitiver Funktionen, insbesondere der genetischen und epigenetischen Grundlagen für Lernen und Gedächtnis, beigetragen. Mit der Ernennung von Prof. Mansuy zum Einzelmitglied unterstreicht die Akademie die Wichtigkeit dieser Entwicklungen für eine verbesserte Betreuung der betroffenen Patienten.



#### **Prof. Dr. iur. utr. Brigitte Tag**

Der Senat der Schweizerischen Akademie der Medizinischen Wissenschaften beruft zum Einzelmitglied der Akademie Prof. Dr. iur. utr. Brigitte Tag. Der Senat würdigt damit ihre Verdienste in den Grenzgebieten von Medizin, Ethik und Recht. Nebst wegweisenden Publikationen tragen das von ihr geleitete Doktratsprogramm «Biomedical Ethics and Law» und das von ihr gegründete Kompetenzzentrum «Mensch-Ethik-Recht Helvetiae» wesentlich zur Wahrnehmung ethischer und rechtlicher Fragestellungen im Medizinbereich bei. Mit der Ernennung zum Einzelmitglied dankt die SAMW Prof. Tag für die effiziente Mitarbeit in mehreren Fachkommissionen und bei sensiblen Themen unserer Akademie.



#### **Prof. Dr. med. Werner Zimmerli**

Der Senat der Schweizerischen Akademie der Medizinischen Wissenschaften beruft zum Einzelmitglied der Akademie Prof. Dr. med. Werner Zimmerli. Der Senat der SAMW beruft Werner Zimmerli zum Einzelmitglied in Würdigung seiner wissenschaftlichen und klinischen Aktivitäten in der Infektiologie und der Inneren Medizin. Prof. Zimmerli hat nicht nur grundlegende Arbeiten über die Infektionen von implantierten Fremdkörpern (wie Hüftprothesen) durchgeführt, sondern dazu auch therapeutische Richtlinien ausgearbeitet, die weltweit anerkannt und angewendet werden. Er war der erste Leiter der Abteilung Infektiologie am Universitätsspital Basel und hat nachher die Leitung einer grossen Klinik sowie führende Funktionen in der Schweizerischen Gesellschaft der Inneren Medizin (SGIM) übernommen. Prof. Zimmerli war auch Mitglied des Forschungsrates der Abteilung III des Schweiz. Nationalfonds. Mit dieser Auszeichnung anerkennt die SAMW seine Leistungen in Forschung und Lehre sowie seinen Einsatz für die Innere Medizin in der Schweiz.



#### **Prof. Dr. med. Walter E. Haefeli**

Der Senat der Schweizerischen Akademie der Medizinischen Wissenschaften beruft zum Korrespondierenden Mitglied der Akademie Prof. Dr. med. Walter E. Haefeli. Die Akademie ehrt Prof. Haefeli für seine Verdienste als Forscher und Lehrer in der klinischen Pharmakologie. Als einer der wenigen Schweizer, die in einem hochkompetitiven akademischen Umfeld unseres Nachbarlandes Deutschland eine eindrückliche Karriere gemacht haben, ist er ein Vorbild für den akademischen Nachwuchs in der Schweiz. Seine neuen Ansätze in der individualisierten Pharmakotherapie und der elektronischen Medikamentenverschreibung haben zu deutlichen Verbesserungen in der Arzneimitteltherapie und zu einer grösseren Patientensicherheit geführt. Dafür möchte die SAMW Prof. Haefeli ihre Anerkennung aussprechen.

#### **Fonds Käthe Zingg-Schwichtenberg: Éthique médicale et projets innovateurs**

L'ASSM met à disposition des moyens issus de ce fonds pour soutenir des projets de recherche dans le domaine de l'éthique médicale ainsi que des aides au lancement de projets scientifiques innovateurs pour lesquels il n'existe pas encore d'institutions de soutien établies. En 2011, la somme de Fr. 250 000.– sera attribuée.

Les candidatures pour ces soutiens peuvent être déposées en langue allemande, française ou anglaise. Un montant maximal de Fr. 60 000.– est octroyé par projet.

Les formulaires de demande peuvent être remplis et imprimés sur l'ordinateur ([www.assm.ch](http://www.assm.ch) → recherche).

Date limite d'envoi des demandes: 31 mars 2011.

#### **Mise au concours du programme de bourses L'Oréal Suisse «For Women in Science»**

Pour la seconde fois en Suisse, le programme de bourses «For Women in Science» sera mis au concours le 1<sup>er</sup> décembre 2010. Doté au total de Fr. 160 000.–, ce programme est proposé par L'Oréal Suisse en collaboration avec la Commission suisse pour l'UNESCO et les Académies suisses des sciences. Ce programme de bourses s'adresse aux chercheuses des disciplines de la médecine, de la biologie, de la chimie ou de l'ingénierie dans le domaine biomédical. Il vise à soutenir de jeunes chercheuses hautement qualifiées se trouvant au terme de leur post-doctorat ou dans une période intérimaire avant l'attribution d'un poste de maître-assistante ou de professorat.

Le site [www.loreal.akademien-schweiz.ch](http://www.loreal.akademien-schweiz.ch) donnera de plus amples informations et les conditions requises à partir du 1<sup>er</sup> décembre 2010. [www.loreal.akademien-schweiz.ch](http://www.loreal.akademien-schweiz.ch).

#### **Soutien de la recherche en médecine de premier recours**

Depuis plus de 20 ans, l'ASSM encourage la recherche en médecine de premier recours, d'une part en soutenant financièrement des projets de recherche et, d'autre part, en attribuant des subsides à des jeunes chercheurs de profil 2. Chaque année, Fr. 200 000.– sont mis à disposition à cet effet. C'est la commission «Recherche et réalisations en médecine appliquée» (RRMA), dirigée par le Prof. Alain Pécout de Lausanne, qui est chargée de l'attribution des fonds.

Les dates-limites pour le dépôt des demandes sont fixées au 1<sup>er</sup> mars et au 1<sup>er</sup> septembre. Les critères de sélection des candidats ainsi que les formulaires pour les demandes peuvent être téléchargés sur le site internet de l'ASSM ([www.assm.ch](http://www.assm.ch) → Recherche).

### Prise de position concernant l'utilisation de la notion de dignité dans la législation suisse

L'ancrage de la notion de dignité dans la Constitution fédérale implique qu'au nom de leur valeur morale les animaux méritent de la prévenance. L'objectif de la Loi sur la protection des animaux du 16 décembre 2005 est de protéger non seulement le bien-être des animaux, mais également leur dignité. Toutefois, la portée concrète de cette disposition pour les chercheurs qui réalisent des expérimentations sur des animaux, ne ressort pas clairement du texte de loi. Car la question qui se pose aux chercheurs est de savoir où la dignité de l'animal se situe dans la pesée des intérêts.

Dans sa nouvelle prise de position, la commission d'éthique pour les expérimentations animales décrit de quelle manière il est possible de prendre en compte la dignité de l'animal lors d'expérimentations. Elle attire en même temps l'attention sur quelques divergences constatées dans l'utilisation de certaines notions dans le texte de la loi et propose à cet égard une terminologie uniforme.

En annexe, la commission a récapitulé tous les articles de la Loi et de l'Ordonnance sur la protection des animaux, dans lesquels figure la notion de dignité et les a commentés séparément. Ainsi, cet avis peut apporter aux chercheurs une aide à l'interprétation et à l'application correcte du texte de loi.

## ETHIQUE

### Alimentation forcée: Le corps médical et le personnel soignant s'opposent à l'instrumentalisation de la médecine

Dans son arrêt concernant le cas Rappaz, le Tribunal fédéral suisse a déclaré qu'il incombe à l'autorité d'exécution des peines d'ordonner une alimentation forcée en cas de nécessité. Comme l'alimentation forcée s'oppose au libre arbitre d'un patient capable de discernement, de nombreuses associations professionnelles du domaine de la santé – entre autres l'ASSM – ont rappelé fermement les principes fondamentaux de l'éthique médicale, principes que la jurisprudence se devrait aussi de respecter. L'autonomie du patient est une valeur cardinale en médecine. Si le Tribunal fédéral demande aux médecins et aux autres spécialistes des soins de subordonner la volonté d'un patient capable de discernement à celle d'une autorité, non seulement il ne respecte ni la volonté ni la libre détermination du citoyen, mais il empêche également les médecins et autres soignants d'exercer leur activité selon des principes internationalement reconnus.

La Commission Centrale de l'ASSM a chargé un groupe de travail d'engager une réflexion approfondie sur le «rapport entre le pouvoir de l'Etat et la médecine». Ce groupe de travail se penchera également sur la motivation du jugement du Tribunal fédéral, disponible depuis fin octobre.

### L'ASI recommande le guide pratique de l'ASSM «La recherche avec des êtres humains» comme base pour la recherche en soins infirmiers

L'Association Suisse des Infirmières et Infirmiers (ASI) a retiré ses principes d'éthique «Les infirmières et la recherche» datant de 1998. Elle recommande le guide pratique de l'ASSM «La recherche avec des êtres humains» comme base pour la recherche en soins infirmiers. Ce guide pratique, publié par l'ASSM en 2009, et déjà disponible dans sa deuxième édition, rencontre toujours beaucoup d'intérêt.

## AGENDA

### Balzan Distinguished Lecture 2010, Monday, 20 December 2010, 17.00–19.30h, Semper Aula ETH Zurich

This year's Balzan Distinguished Lecture will be given by Professor Anthony Grafton, Princeton University, USA, about «Humanists with Inky Fingers: The Culture of Correction in Renaissance Europe».

The aim of this lecture is to present some recent research on the History of Books and Publishing by Anthony Grafton, who received the Balzan Prize in 2002 in the category «History of the Humanities».

### Troisième colloque de l'ASSM et de la CNE sur le thème de «La médicalisation du quotidien du point de vue de l'éthique», le 1<sup>er</sup> juillet 2011 à Berne

Dans la série «Economicisation de la médecine», l'ASSM et la CNE organisent conjointement leur troisième colloque consacré aux questions éthiques autour de la médicalisation du quotidien. Le programme de la manifestation pourra être consulté sur le site de l'ASSM dès début 2011.



#### SAMW

Schweizerische Akademie der Medizinischen Wissenschaften

#### ASSM

Académie Suisse des Sciences Médicales

#### ASSM

Accademia Svizzera delle Scienze Mediche

#### SAMS

Swiss Academy of Medical Sciences

Le bulletin de l'ASSM paraît 4 fois par an en 3400 exemplaires (2500 en allemand et 900 en français).

#### Editeur:

Académie Suisse des Sciences Médicales  
Petersplatz 13  
CH-4051 Bâle  
Tél. 061 269 90 30  
Fax 061 269 90 39  
mail@samw.ch  
www.assm.ch

#### Rédaction:

Dr Hermann Amstad,  
Secrétaire général

#### Collaboration:

lic. iur. Michelle Salathé,  
Secrétaire générale adj.  
Dr Katrin Cramer,  
Collaboratrice scientifique

#### Présentation:

vista point, Bâle

#### Imprimé par:

Schwabe, Muttenz

ISSN 1662-6036



Membre des  
Académies suisses des  
sciences